

Notre bibliothèque

Autor(en): **J.G.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 26

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comme toujours, la Suisse, en dépit des graves difficultés où elle se trouvait elle-même engagée, a donné le plus bel exemple de générosité et d'amour du prochain et a appliqué ainsi la devise du Conseil international des Femmes : « Faites aux autres ce que vous voudriez que les autres vous fissent ».

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ALBERT PICOT, avocat au barreau de Genève, membre de la Commission des Neuf. *Un problème national. La population étrangère établie en Suisse.*

Tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître. Ces quelques pages ont le grand mérite d'être extrêmement claires et de permettre aux plus profanes de se faire une idée nette de la situation.

Genève entre autres, comme ville frontière, est depuis longtemps dans une situation dangereuse, et tous ses citoyens le savent. Les uns partent en guerre et disent : les étrangers ne paient aucun impôt, ils n'ont que des avantages, ne nous apportent que de mauvaises choses, etc. Permettez, les étrangers paient des impôts, à peu près les mêmes que les Genevois (voir page 20 de la brochure de M. Picot), et si du mal est introduit à Genève par eux, pourquoi le bien fait par vous n'est-il pas le plus fort ? à qui la faute, à eux, ou à vous ? — Du reste, il ne sert à rien de récriminer ; les étrangers sont là, implantés chez nous, et au lieu de vouloir les chasser, ce qui serait une faute, car ils nous sont nécessaires, il s'agit de voir quelle place nous leur donnerons.

Jusqu'à aujourd'hui, l'acquisition de la nationalité en Suisse est régie par l'idée que les enfants suivront le sang qui leur est donné : acquisition de nationalité *jure sanguinis*. Si l'étranger résidant en Suisse désire acquérir notre nationalité, il aura à passer par toutes sortes de formalités longues, ennuyeuses et coûteuses. Aussi une réforme est-elle jugée nécessaire par ceux qui ont étudié la question de près, et qui déclarent dangereuse cette population, qui vit en marge de notre vie nationale. La Commission des Neuf, par la plume de M. Picot, nous indique une solution à cet important problème.

Étant femme, cette solution m'a tout particulièrement frappée car elle donne à la mère des droits égaux à ceux du père. Sans doute, les membres de la Commission des Neuf n'ont pas cherché à faire du féminisme, mais il est intéressant de noter, une fois de plus, que lorsqu'on veut faire une réforme dans n'importe quelle partie, on se trouve dans l'obligation de donner à la femme une position plus digne que celle occupée par elle précédemment. Et précisément dans cette question, la réforme proposée est d'une criante justice, car, si très souvent le père a seul la charge de l'entretien matériel de l'enfant, et à droit, par conséquent, à lui donner sa nationalité, la mère, elle, n'en a-t-elle pas toujours la charge complète avant sa naissance, et n'est-ce pas elle qui, dans les premières années de sa vie, modèle l'âme de l'enfant ? Et la femme, plus conservatrice que l'homme, est bien faite pour développer, chez son fils ou sa fille, l'amour de sa patrie à elle. Du reste, de plus en plus, la femme suisse s'occupe d'une façon intelligente et raisonnée des intérêts du pays ; il n'est donc que trop juste qu'elle ait l'honneur de servir sa patrie en donnant à ses enfants sa propre nationalité. J. G.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande désirent communiquer à nos lecteurs : annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent parvenir à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 1^{er} de chaque mois, dernier délai.

Nous prions instamment nos correspondantes de bien vouloir nous envoyer leurs communications prêtes à être remises à l'imprimeur, c'est-à-dire déjà rédigées, sans abréviations dans le texte, écrites d'un seul côté de la page, et d'une longueur n'excédant pas quinze lignes.

Genève. — Association pour le Suffrage féminin. — Malgré les pronostics d'esprits chagrins, affirmant que l'attention publique

était toute à la guerre et à ses conséquences, de nombreux auditeurs ont prouvé, par leur présence aux thés suffragistes, que l'intérêt pour la cause des droits de la femme n'avait pas baissé. Le 9 novembre, M^{lle} Gourd a parlé des différentes formes du *mouvement suffragiste anglais*, tel qu'elle l'a étudié à Londres, cet été, et a montré combien la grande idée internationale du suffrage plane au-dessus des luttes de races. — Le 7 décembre, la question à l'ordre du jour : *Logements et loyers : le point de vue féminin*, non seulement était d'actualité, mais prouvait combien les femmes s'intéressent aux questions d'ordre public. M^{me} H. Reverdin a présenté un rapport général sur les logements visités dans certains quartiers de notre ville par les enquêteuses de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, et M^{me} Schreiber-Favre, avocate, a parlé, au point de vue légal, de la question des loyers, telle qu'elle se pose actuellement chez nous. E. Gd.

Union des Femmes. — Si un des résultats de la guerre est le chômage, celui-ci ne se fait pas sentir, en tout cas, à l'Union des Femmes, dont l'activité est plus intense que jamais ! La Commission du Bureau de Placement et celle de l'Ouvroir, notamment, sont débordées de travail : cette dernière a, chaque semaine, au moins une ou deux questions importantes à discuter et à étudier. En particulier, l'entente de notre Ouvroir avec un groupe de femmes sans travail, organisées de leur côté, nous a permis d'accroître notre activité ; et une autre entente avec le bureau officiel de placement, la Chambre de travail, et la grande Commission centrale, quasi-officielle des Sans-Travail, — dans laquelle siègent, d'ailleurs, à titre individuel, trois membres de l'Union, — tend à concentrer en nos mains toutes les activités s'employant à la lutte contre le chômage féminin. A côté de nombreuses commandes particulières, la Croix-Rouge continue à nous fournir du travail, et le Département militaire nous a confié l'exécution de sous-vêtements pour les soldats genevois. — L'Union étudie aussi la question de créer un « chauffoir », c'est-à-dire un local chauffé et éclairé gratuitement, où des femmes isolées, ne pouvant se procurer ni charbon ni pétrole, dans les circonstances actuelles, pourraient venir, en tout cas, passer l'après-midi et la soirée. — Vu le succès des séances hebdomadaires offertes aux ouvrières de l'Ouvroir, le Comité de l'Union a décidé d'organiser quelques conférences aussi pour les membres. Le 4 décembre, M^{lle} Gourd a parlé de quelques villes belges, en s'aidant de projections lumineuses, et le 9 décembre, M^{me} Chantre, professeur de diction, a donné une séance de récitation très goûtée. Pour le 10, il a été organisée une modeste réunion d'Escalade, où l'on entendra, grâce à M^{me} Brunet-Lecomte, des échos, bien lointains, hélas ! du festival du Centenaire : la *Fête de Juin*. Enfin, le 16, M^{lle} Jentzer fera une causerie sur ce sujet attrayant : *le jeu comme moyen éducatif*. E. Gd.

Lausanne. — Union des Femmes. — Dans la séance familière du jeudi 5 novembre, M^{me} Monneron-Tissot a donné quelques détails sur l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, où le Dr César Roux a soigné, pendant quelques semaines, des soldats blessés, et où travaillent quelques gardes-malades suisses. M^{me} Monneron s'est elle-même rendue à diverses reprises à Besançon, avec un matériel sanitaire qui a été accueilli avec joie. M^{me} Widmer-Curtat a ensuite parlé de l'œuvre entreprise dans le canton de Vaud en faveur des Belges, et qui a rencontré dès la première heure un intérêt vibrant et sympathique dans la plus grande partie de notre pays. — Notre Comité a eu la charmante idée de procurer un plaisir de Noël à nos soldats. Souhaitons un plein succès à cette initiative, qui se recommande d'elle-même. — Notre Union a, en outre, décidé de faire, elle aussi, sa part du blanchissage et du raccommodage du linge de nos soldats sous les drapeaux. — Le samedi 21 novembre a eu lieu la première séance pratique du cours d'improvisation de M. Fulliquet, qui continuera le troisième samedi de chaque mois. — Assemblée générale nourrie et intéressante, le 14 novembre (Salle des Mariages). Dans son rapport présidentiel, comme toujours encourageant et inspirant, M^{me} Schnetzer rappelle les travaux de l'Union avant la guerre, entre autres la récolte des signatures d'électeurs pour l'initiative contre les jeux, puis les multiples activités écloses dès lors, déjà mentionnées dans ce journal. Vingt nouveaux membres sont enregistrés, un décès et une démission. Hommage est rendu à la présidente, qui n'a cessé d'être à la brèche dans ces temps troublés, faisant face à tout. L'assistante de police tant désirée est présente ; elle sera nommée *agente de relèvement*. Le Bureau d'adresses ressemblait, cet été, à une ruche d'abeilles, tant y affluaient de femmes de tout genre, deman-